



# Obtenir une VAE

L'ESCT vous propose d'obtenir l'un des titres professionnels suivants avec le dispositif VAE :

## **Niveau III au RNCP (Niveau BAC+2)**

- Conducteur de Travaux du Bâtiment et du Génie Civil
- Conducteur de Travaux Publics Route, Canalisation, Terrassement - *Code RNCP n°1849*
- Technicien Supérieur du Bâtiment en Économie de la Construction - *Code RNCP n°1272*

## **Niveau BAC+3**

- Chargé(e) d'Affaires BTP

## **Niveau I au RNCP (Niveau BAC+5)**

- Directeur de Travaux (Titre conçu et exclusivement délivré par l'ESCT) - *Code RNCP n°21646*

La VAE - Validation des Acquis de l'Expérience vous permet de faire reconnaître les compétences que vous avez acquises auparavant sur le terrain.

## **Prérequis**

La VAE est ouverte à toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité et son statut (salarié, demandeur d'emploi, ...). Pour bénéficier de la VAE, vous devrez justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle **en rapport direct avec le titre visé**.

Si les expériences doivent avoir été réalisées dans le même domaine professionnel, en revanche tous les statuts sont acceptés : salarié, non salarié (profession libérale, artisan, commerçant), fonctionnaire, demandeur d'emploi, bénévole, volontaire, etc.

L'activité professionnelle peut avoir été pratiquée en France ou à l'étranger (au sein d'une entreprise française). Elle peut être actuelle ou révolue, continue ou discontinuée, être ou avoir été réalisée à temps plein ou à temps partiel.

## **Dossier de recevabilité**

Pour obtenir une VAE, vous devrez d'abord transmettre un dossier de recevabilité (délivré sur demande par l'ESCT) et justifier de vos expériences professionnelles réalisées auparavant.

## **Épreuves de la VAE**

En fonction du titre que vous visez, vous devrez rédiger un mémoire ou passer différentes épreuves écrites et vous soutiendrez oralement un projet devant un jury de professionnels.

*L'ESCT vous propose, si vous le souhaitez, d'acheter des modules de E-learning pour vous préparer efficacement aux différentes épreuves (modules techniques, financiers, etc.).*

## **Financement**

Différents moyens existent pour financer une VAE en fonction de votre statut.

Renseignez-vous sur <http://esct.fr/moyens-de-financement-esct/> ou contactez-nous.